

# VIREE D'AUBIAT

## Samedi 22 juin 2019

**Balade moto  
250 km  
Pique-nique**

**Soirée dansante  
& Truffade  
Buvette**



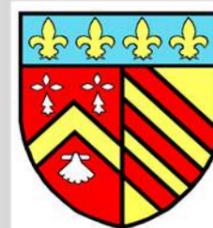
IPNS - Ne pas fêter sur la voie publique

### Association Moto Tourisme AUBIAT

Renseignements ou inscriptions sur [www.asso-amta.fr](http://www.asso-amta.fr)  
Tél : 07 81 25 16 29 - courriel : [amta63260@gmail.com](mailto:amta63260@gmail.com)



Tout compris  
32 euros 1 moto/1 pers  
60 euros 1 moto/2 pers



Inscription souhaitée avant le 17 juin! (dans la limite des places disponibles)

# **Le programme et règlement de la manifestation.**

## **Du Samedi 22 juin 2019.**

Réception et pointage à partir 8h00, départ à partir de 09h00 à Aubiat, salle de fêtes et arrivée vers 18h00 à Aubiat. Chaque participant recevra au départ un livret avec le règlement, le parcours et son passe-droit pour le pique-nique de midi et le repas du soir.

Départ par groupe de 20 motos, les participants auront un bandeau de couleur correspondant à leurs groupes. Des accompagnants (dont 1 chef de file et 1 serre-file) identifiés par des gilets phosphorescent et ayant le bandeau de la couleur correspondant au groupe.

Tout participant devra posséder :

- Une moto et un équipement personnel correspondant à la sortie prévue ;
- Le permis l'autorisant à la conduite.
- Les assurances obligatoires.
- Sa machine devra être conforme aux données du constructeur, en parfait état de fonctionnement, particulièrement au niveau des pneumatiques et des organes de sécurité.

L'association s'engage à assurer un fonctionnement optimal de son activité, en particulier en faisant de son mieux pour proposer la balade qui fait l'objet de reconnaissance préalable du parcours.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de la sortie pour cas de force majeure ou pour raison de sécurité.

Tout participant (adhérent ou non) à une manifestation de l'Association Moto Tourisme d'Aubiat devra cependant s'adapter au programme des Organisateurs, et observer les règles suivantes :

- Se conformer aux prescriptions du Code de la Route, des arrêtés municipaux des villes et localités traversées.
- Être en possession de papiers en règles (permis de conduire, papiers du véhicule, couverture minimum légale en matière d'assurance).

En aucun cas la responsabilité de l'Association Moto Tourisme d'Aubiat et/ou des organisateurs ne saurait être engagée pour tout accident ou incident pouvant survenir lors des manifestations.

- Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par l'organisateur ou toute autre société autorisée dans le cadre de cet événement. Ils acceptent également à titre gratuit l'exploitation de leur image, de celle de leur véhicule et de leur voix par l'organisateur sur tous supports papier, graphique, vidéo, numérique...etc et ce sans limitation de durée.

Pour bénéficier d'une sécurité maximale, tous les participants sont placés dans un groupe.

- Chaque groupe est dirigé par un Chef de Groupe assisté d'un Serre File.
- Tout participant se conformera aux directives qui lui seront données pour la circulation.
- Sauf instruction contraire du Responsable de Groupe, il s'interdira formellement de le doubler.
- Le Chef de Groupe est seul habilité à fixer la vitesse de circulation.
- Dans chaque groupe le participant reste toutefois responsable de la conduite de sa moto dans son environnement routier.
- Toute contravention au code de la route laissera le participant face à ses responsabilités.
- Il ne pourra en aucun cas se prévaloir de son appartenance à l'association pour minimiser sa faute devant les représentants de l'ordre.
- De même qu'en cas d'accident, il ne pourra en aucun cas se retourner contre l'association pour quelque motif que ce soit.
- L'engagement de tous les participants pour la sortie vaut pour la totalité de l'itinéraire.
- Il ne peut écourter le parcours pour le terminer avant le retour à la base de départ, sauf, bien entendu, raisons particulières ou graves qui seront appréciées par le Chef de Groupe à qui il en fera la demande.
- L'organisateur se réserve également le droit d'exclure sans contre partie, tout participant ayant une conduite ou un comportement routier dangereux pour la sécurité du groupe.

Les inscriptions, seront considérées comme fermes et définitives. Aucun désistement quel que soit la raison, ne donnera lieu à quelconque remboursement même partiel.

**L'Organisation de cet événement rentre dans le cadre d'une organisation bénévole.**

Pour nous contacter :  
07 81 25 16 29  
Ou 06 67 25 67 25

# Samedi 22 Juin 2019 - Virée d'Aubiat

Balade  
Pique-nique à midi - Soirée dansante  
et Truffade d'été

## INSCRIPTIONS

Montant de l'inscription 32€/1personne.  
60€/2personnes/1moto  
Groupe spécial super cool (à signaler)

<b>PILOTE :</b> <b>Nom et Prénom</b>	<b>Passager :</b> <b>Nom et Prénom</b>	<b>Moto</b> <b>CM3</b>	<b>Adresse</b>	<b>Tél :</b>	<b>mail</b>

### Observations :

**Voulez-vous faire partie du groupe SPECIAL SUPER COOL : OUI - NON**

**Si licencié(s) FFM n° licence :**

**Repas supplémentaire 19 euros**  
**(Pour ceux qui ne font pas la sortie moto**  
**et dans la limite des places disponibles)**

## Réservez vos Tee-shirts 'Virée d'Aubiat 2019'

**Prix 15€.** Tous les bénéfices de la vente seront intégralement versés à une association caritative. A commander maintenant, et repartez avec le 22 juin. (Pas de vente le jour de la virée)

<b>Tee-shirt</b>	<b>Taille S</b>	<b>Taille M</b>	<b>Taille L</b>	<b>Taille XL</b>	<b>Taille XXL</b>
	<b>Qté :</b>	<b>Qté :</b>	<b>Qté :</b>	<b>Qté :</b>	<b>Qté :</b>

**Ci-joint un chèque de :..... € pour..... Personnes et .....Moto ;..... repas suppl., .....tee-shirt.**

**IMPORTANT! Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter les termes.**  
**« Lu et approuvé » Signature**

Inscriptions et règlements à adresser à l'Association AMTA 1 chemin des Condamines Persignat 63260 Aubiat.  
**(L'inscription sera prise en compte qu'à réception du règlement - Le nombre de participants est limité.)**

Site web: <http://asso-amta.fr/>